AR Prefecture
079-257902205-20230710-2023BU0710AF8-DE
Reçu le 20/07/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 10 juillet 2023

Date de publication : 20/07/2023	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 27/06/2023	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 15 Votes : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 10 juillet 2023, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Coulon (79) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Pascal DUFORESTEL
Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :
Philippe BARRE

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Didier TAUPIN (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)
Stéphane COUTTIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Elmano MARTINS
Catherine TROMAS

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :
Anne-Sophie GUICHET (pouvoir à Elmano MARTINS)

Au titre des communes de Vendée :
Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Vendée :
Gilles BOUTEILLER (pouvoir à Stéphane GUILLON)

Tourisme fluvial : Avenant financier au marché d'infrastructures

AR Prefecture

079-257902205-20230710-2023BU0710AF8-DE
Reçu le 20/07/2023

Tourisme fluvial :
Avenant financier au marché d'infrastructures

Contexte

Le marché relatif à l'installation de pontons sur la Sèvre Niortaise et ses affluents, en cours d'exécution, a été notifié le 3/08/2022 pour un montant de travaux de 1 794 265,12 € TTC et une durée de 12 mois.

Des ajustements techniques s'avèrent nécessaires :
> mise en place d'un système de bornes en télégestion plutôt que par cartes à recharger pour un montant de 14 745 € TTC
> nécessité de recourir à des pieux aciers au lieu de pieux en bois sur certains secteurs impliquant une augmentation de coûts à hauteur de 57 228 € TTC.

L'incidence financière globale de l'avenant proposé d'un montant de 71 973 € TTC représente une augmentation de 4% du marché précité.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :
> valider les ajustements techniques précités ;
> d'autoriser le président à signer l'avenant financier en découlant d'un montant de 71 973 € TTC portant le montant du marché à 1 869 238,12 € TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Le Président
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT
Pascal DUFORESTEL